



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE

Spécial 89^e Congrès



Mardi 21 novembre 2006 ■ n° 1

Éditorial

Nourrir le débat démocratique



Ce n'est pas un hasard si le Congrès annuel des maires et des présidents de communautés de France constitue un temps fort de notre vie politique.

Durant trois jours les maires vont faire entendre leur voix, échanger leurs expériences, exprimer leurs préoccupations et leurs attentes. Acteurs au cœur de la République, ils diront comment et à quelle condition ils peuvent tenir leur rôle. Ce congrès sera ancré dans l'actualité immédiate, avec des débats et ateliers portant sur des réformes en cours : prévention de la délinquance, loi sur l'eau, autorisations d'occupation du sol, fonction publique territoriale... Il se fera l'écho des préoccupations très concrètes des maires sur le financement des écoles privées, des normes sportives, la sécurité et la place des cirques et fêtes foraines. Pour autant, notre rendez-vous a aussi l'ambition de nourrir une réflexion prospective sur le rôle fédérateur du maire dans la cohésion sociale, la réforme de la fiscalité locale, le devenir de l'intercommunalité ou encore la défense de la laïcité. Gageons que ce congrès apportera une contribution forte au débat qui va s'ouvrir dans le pays à l'occasion des prochaines échéances électorales.

Jacques Péliissard, président de l'AMF

Journée Outre-mer du 20 novembre

Les élus ultramarins ont une nouvelle fois témoigné de leurs difficultés spécifiques. Pragmatisme et adaptation ont été prônés par le ministre de l'Outre-mer.

Des réponses pragmatiques recherchées pour l'Outre-mer

C'est encore plus nombreux (près d'un millier) que les élus d'Outre-mer ont répondu à l'invitation de l'AMF de participer aux travaux qui leur sont consacrés en ouverture du Congrès. Appelés hier à apporter leurs témoignages sur l'épidémie du chikungunya et sur les risques sanitaires, les maires ont aussi parlé des leçons qu'ils en tiraient. « Une épidémie de grande ampleur, inattendue et qui a surpris tout le monde, y compris l'État », comme l'a rappelé en introduction Didier Houssin, directeur général de la Santé.

Si la plupart des maires présents ont témoigné de l'ampleur des moyens mis en place par l'État pour résoudre cette crise sanitaire, ils ont aussi tiré la sonnette d'alarme sur les risques à venir. C'est ce qu'a fait Jean-Paul Virapoullé, sénateur et vice-président du GIP de prophylaxie de La Réunion. « Le problème de l'assainissement et le traitement de l'eau potable devient un problème crucial dans la situation de croissance démographique et de développement de l'habitat que connaît aujourd'hui l'Outre-mer », a-t-il déclaré, demandant que les prochains contrats de projet État-région et les programmes opérationnels européens « soient examinés au regard de ce qui s'est passé ». Pour les maires d'Outre-mer, en effet, les travaux

d'infrastructure doivent figurer au rang des priorités de ces prochains documents.

« Les risques sanitaires concernent beaucoup plus les déchets ménagers et industriels », a affirmé de son côté Ghislaine Arlie, présidente de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie, rappelant ainsi un

JACQUES PÉLISSARD

président de l'AMF

« Vous êtes confrontés à des difficultés spécifiques et l'objet de cette journée est de les mettre en exergue », a déclaré Jacques Péliissard en ouvrant la journée Outre-mer du 89^e Congrès. « Les risques sanitaires et l'immigration clandestine sont des thèmes qui se posent à vous avec une acuité particulière et qui appellent des solutions pouvant être riches d'enseignements pour la métropole », a-t-il poursuivi, évoquant la propagation rapide de l'épidémie de chikungunya à La Réunion qui « pose la question de l'organisation de la prophylaxie et des moyens qui lui sont affectés ». Il a également engagé les maires à « demeurer les garants de l'ordre public » en dépit des nombreux problèmes liés à l'immigration clandestine tout en soulignant que ceux-ci nécessitaient « des réponses urgentes pour l'équilibre de l'Outre-mer ».

BERTRAND DELANOË

maire de Paris



Comme à son habitude, le maire de Paris a accueilli hier les élus d'Outre-mer en leur faisant part de « son plaisir » de les recevoir à l'hôtel de ville pour ce « moment de force, de réflexion et d'unité ». « Les travaux que vous allez conduire portent sur des questions qui nous concernent tous et dont il nous faut chercher ensemble les solutions », a-t-il poursuivi. « Je me réjouis que Paris soit une ville qui partage et entretienne des relations de travail

avec vos collectivités lointaines car il existe entre nos communes un lien affectif et culturel exceptionnel », a ajouté Bertrand Delanoë. Indiquant « tenir aussi aux symboles » qui montrent l'égalité de tous face aux valeurs de la République, le maire de Paris a rappelé aux élus présents qu'il avait inauguré en septembre dernier une place Gaston Monnerville.

autre problème spécifique à l'Outre-mer : l'existence de décharges à ciel ouvert.

Les maires ultramarins ont, bien sûr, insisté sur l'extrême importance des politiques de prévention qui passent par le traitement « *en tout premier et avec rigueur de tout ce qui peut être source de propagation de la maladie* », comme l'a souligné Serge Larcher, président de l'Association des maires de Martinique. Il a également prôné la nécessité d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs, notamment des per-

sonnels sanitaires, de la population, et des maires, dont le rôle primordial en matière de salubrité publique a été souligné par tous les intervenants. Tous se sont accordés sur le nécessaire partenariat à mettre en place sur le terrain entre l'État et les différents niveaux de collectivités territoriales. Les maires d'Outre-mer ont enfin fait part des problèmes qu'ils rencontraient pour informer et sensibiliser la population sur les risques sanitaires, plusieurs élus rappelant que de plus en plus d'habitants étaient non francophones et bien souvent en situation de grande précarité.

Maîtrise de l'immigration

L'immigration clandestine dans les collectivités d'Outre-mer constitue un phénomène durable, qu'il est urgent de maîtriser, a souligné Georges Othily, sénateur de la Guyane et président de la commission d'enquête sur l'immigration clandestine, qui a remis son rapport le 6 avril 2006. Depuis dix ans, le phénomène a pris une acuité particulière, à cause de la dégradation de la situation économique dans ces régions du monde.

La Guyane, la Guadeloupe et Mayotte sont particulièrement concernées. « *La pression migratoire est essentiellement liée au différentiel économique avec les pays limitrophes. Le PIB de la Guadeloupe est 6 fois supérieur à celui de la Dominique et 50 fois supérieur à celui d'Haïti* », précise le sénateur Othily. En Guyane, les étrangers en situation irrégulière représenteraient 20 à 25 % de la population. Mayotte subit la pression de clandestins arrivant sur des embarcations de fortune. L'île dispose aujourd'hui de la plus grande maternité de France, où 70 % des naissances sont le fait de Comoriennes en situation irrégulière venues bénéficier

du droit du sol. « *Mayotte est devenue le premier point d'entrée des clandestins en France* », a indiqué Ali Souf, président de l'Association des maires de Mayotte.

Après avoir rappelé la tradition d'accueil de la France, Adolphe Colrat, directeur des Affaires politiques, administratives et financières au ministère de l'Outre-mer, a stigmatisé « *le défi insoluble que représenterait une immigration non maîtrisée en matière de logement, de développement de la criminalité et d'exploitation des immigrés clandestins* ». Fait nouveau : un certain nombre d'élus font désormais état du développement d'un sentiment de xénophobie lié à celui d'insécurité et de non respect du droit engendrés par l'immigration clandestine.

En matière de nationalité et d'état civil, Marie-Noëlle Tellier, sous-directrice du droit civil à la Chancellerie, a souligné « *le choix de mesures applicables à tout le territoire, car il s'agit de lois de souveraineté* ». Et de rappeler l'installation, à Mayotte, de la Commission de révision de l'état civil en 2001, la mise en place de titres biométriques pour les visas et les passeports ainsi que les nouvelles règles relatives au mariage. « *Le cadre législatif a certes été amélioré, mais les maires constatent parfois l'insuffisance des moyens de l'État pour faire respecter les règles républicaines* », a conclu Jacques Pélassard, qui a aussi souligné la volonté des maires de voir le phénomène de l'immigration clandestine traité de manière globale, notamment à travers la coopération avec les pays voisins. ■

FRANÇOIS BAROIN

ministre de l'Outre-mer



L'État présent, directif, capable de gérer un calendrier et de donner des moyens », a déclaré le ministre de

l'Outre-mer, François Baroin. Sur la santé et le problème de l'immigration clandestine, il a indiqué que « la demande d'État de la part des maires est très significative de la nécessité de faire vivre une décentralisation adaptée à la réalité du terrain ». Il a souligné sa volonté de « faire de La Réunion la plaque tournante de l'étude des maladies émergentes dans l'Océan indien ».

Sur l'immigration clandestine, François Baroin a rappelé que ses positions spectaculaires sur Mayotte avaient révélé l'ampleur du problème. Il a insisté sur la nécessité de « maintenir la défiscalisation, pour le développement de ces îles ». Enfin, évoquant la question identitaire, le ministre a souligné que « le modèle ultramarin est une chance pour la France. C'est le lieu où les valeurs de la République trouvent une source d'espoir pour résister aux assauts de l'extérieur ».

Programme du mardi 21 novembre

9h30-12h30 Trois débats simultanés :

Auditorium Comment assurer l'égalité des chances dans le mode rural ?

• **Salle 40** La situation financière des communes d'outre-mer. • **Salle Europe** Cirques et fêtes foraines

12h30-14h Inauguration du Salon des maires et des collectivités locales

Auditorium 15h Bilan de l'intercommunalité • **15h15** Assemblée générale statutaire • **16h30** • Séance solennelle d'ouverture avec Jacques Chirac, Jacques Pélassard et Bertrand Delanoë

• **Hôtel de ville de Paris 19h** Réception des maires

Sondage

À l'occasion du débat de ce matin sur le thème « Comment assurer l'égalité des chances dans le monde rural ? », trois maires ruraux commentent une question du sondage AMF/CSA portant sur ce sujet. Pour eux, le développement économique, les TIC et les services publics sont essentiels.

Toujours des inquiétudes sur les services publics en milieu rural

« Dans quel domaine estimez-vous que l'égalité des chances dans le monde rural est actuellement la plus remise en cause ? » À cette question du sondage réalisé pour l'AMF à l'occasion du Congrès (1), les maires interrogés ont cité en premier lieu l'accès aux services publics en général (32 %), puis l'emploi et le développement économique (27 %). Viennent ensuite la couverture médicale (14 %) et l'accès aux technologies de l'information et de la communication (12 %). Les écoles ne préoccupent que 9 % des maires.

Les présidents de communautés ont la même hiérarchie des priorités, sauf pour les deux sujets les plus importants : ils placent l'emploi et le développement économique en tête (34%), devant l'accès aux services publics en général (31%). Et les écoles ne concernent que 3 % d'entre eux.

Nous donnons la parole à trois maires ruraux sur cette question qui les concerne de près.

(1) Sondage réalisé par l'institut CSA par téléphone auprès de 408 maires et 208 présidents d'EPCI du 19 au 29 septembre 2006.

« L'accès aux nouvelles technologies est le point clé »



JEAN WEBER,
maire de Rémilly (Moselle, 1 929 habitants), également président de la communauté de communes de Rémilly-et-Environs

« Je trouve que l'accès aux nouvelles technologies est le point clé aujourd'hui, qui distingue les territoires des autres. Si l'on veut que la fracture numérique n'existe plus, un plan d'équipement important doit être lancé, initié par l'État et relayé par les conseils régionaux et généraux. Mais l'idée n'est pas d'équiper les territoires ruraux de technologies passées : pour les habitants, les entreprises comme les services publics présents sur ces zones, dont les services communaux, c'est de Wi-fi et de très haut débit que nous parlons. L'État veut que nous prenions une part de la dotation globale d'équipement pour investir dans les NTIC, mais ce n'est pas la fonction de cette dotation. Un plan bien identifié serait plus mobilisateur. »

« L'État doit rester pour réguler la relation avec les services publics »



MARIE-FRANCE LE BOZEC,
maire de La Ferrière-aux-Étangs (Orne, 1 689 habitants)

« La présence des services publics dans le rural, le rural profond en particulier, a un effet structurant et essentiel pour son développement. Ce que m'inspire ce sondage, c'est que l'État ne doit pas se retirer et laisser les collectivités face aux services publics comme la Poste ou la SNCF. Il doit rester pour réguler cette relation, et faciliter la transparence sur les coûts de leur présence notamment, qui n'est pas toujours de mise. Je l'encourage à continuer ses efforts pour nos territoires, pour inciter les gens à s'y installer surtout quand on voit ce que coûte la concentration urbaine. Par endroits, il n'y a plus âme qui vive ! Que l'État investisse autant dans nos zones qu'il le fait dans les quartiers difficiles. »

« Implanter suffisamment d'activités dans nos communes »



BRUNO CHARVET,
maire du Bois-d'Oingt (Rhône, 1 857 habitants), président de la communauté de communes des pays du Bois d'Oingt

« La première question de ce sondage met bien en avant les principales questions qui se posent à nos territoires ruraux, et spécialement aux territoires "rurbains" (proches des grandes agglomérations), comme le mien, à 30 kilomètres de Lyon. Ces aires ne cessent de s'accroître, avec leurs maux. Pour nous, l'emploi et le développement économique sont effectivement la priorité. Pourquoi ? Si nous arrivons à implanter suffisamment d'activités dans nos communes, nous limiterons les déplacements pendulaires quotidiens de nos habitants vers ces agglomérations. Les collectivités intercommunales, notamment au moyen des schémas de cohérence territoriale (SCOT), sont directement impliquées dans cette problématique. »

EN BREF

Président et ministres à la tribune

Lors de l'allocution du président de la République Jacques Chirac, l'accès à l'auditorium sera réservé en priorité aux congressistes et à leurs accompagnants. Les invités ne seront autorisés à entrer qu'à partir de 16 heures et dans la limite des places disponibles. À la demande de l'AMF, les ministres présents aux débats de l'auditorium participeront aux tables rondes et aux échanges avec la salle.

Nombre d'inscrits : record battu !

Avec 10 805 inscrits à la veille du Congrès, un record historique vient d'être battu. À la même date l'année dernière, ce nombre était de 9 589.

Pratique : recevez fax et messages

Les congressistes pourront se faire envoyer des fax et des messages téléphoniques au point service France Telecom, devant la salle 40. N° de fax : 01 57 25 23 80. Téléphone : 01 57 25 23 79.

N° SPÉCIAL 89^e CONGRÈS DE LA LETTRE DES MAIRES DE FRANCE

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.

Directeur de la publication : Nicolas Desforges
Directeur adjoint de la publication : Gérard Masson
Rédacteur en chef : Antoine Blouet
Éditeur : Carine Collard
Rédaction : Maires de France et départements AMF
Mise en page : Maires de France.

Les Cahiers du réseau L'AMF et les associations départementales de maires lancent une collection d'ouvrages pratiques. Premiers sujets : intercommunalité, voies communales et chemins ruraux.

Une collection nationale pour les maires

Comme devrait le rappeler le président de l'AMF, Jacques Péliard, lors du lancement de la collection (1), les « cahiers du réseau » répondent à une idée simple : celle de faire profiter l'ensemble du réseau de l'AMF des travaux d'intérêt commun réalisés par l'un de ses membres. La collection comporte déjà trois ouvrages qui seront présentés lors du lancement.



Rolland sous la direction de Yolande Arts, Association des maires de la Marne (14 euros). Un dossier spécial consacré aux chemins ruraux dont l'objectif est d'apporter un appui juridique aux communes pour la gestion et la conservation de leur réseau de chemins ruraux.

Le maire et les voies communales. Par Marie-Amélie Lajoux et Céline Pisiu sous la direction de Marie Arnaise, Association des maires des Vosges (28 euros). Ce guide présente les différents aspects de

la gestion des voies communales, qu'il s'agisse de leur création, de leur entretien ou encore de leur suppression. Les prochains « cahiers du réseau » devraient porter sur l'état civil, les lotissements, les plans de prévention des risques et les relations des maires avec les associations. ■

Le guide de l'intercommunalité

2007. Rédigé par la Mission intercommunalité de l'AMF sous la direction de Dominique Brachet (gratuit). Édition actualisée du guide des communautés, cet ouvrage se veut à la fois un outil informatif et pratique permettant une première approche de la nature juridique et financière des communautés.

Le maire et les chemins ruraux. Par Carine

(1) Mercredi 22 novembre à 16h sur le stand AMF/AD (B16, hall 3).

NE RATEZ PAS CETTE OCCASION...

ABONNEZ-VOUS PENDANT LE CONGRÈS, ET CHOISISSEZ ENTRE DEUX CADEAUX :



Une valise pliante



Un tablier de sommelier



MAIRES DE FRANCE, LE MAGAZINE DE RÉFÉRENCE

pour les maires, les présidents de communautés et leurs collaborateurs

RENDEZ-VOUS SUR LE STAND AMF (HALL 3, B16)